

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U13, U15, U17 MASCULIN ET FEMININ ET U20 MASCULIN

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat U13, U15, U17 masculin et féminin (non mixte) et U20 masculin en deux divisions : ELITE et PROMOTIONNELLE puis la création d'une division SUPER-ELITE en phase deux.

Chaque saison, la Commission Sportive Régionale fixe les dates limites des engagements en championnat régional. Toute association sportive ne respectant pas ce délai se verra sanctionnée d'une amende telle que définie par les dispositions financières en vigueur.

Article 2 : Responsabilité de l'organisation

Se référer à l'article 32 des règlements de la Ligue.

Article 3 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

ELITE :

- Les six équipes de la division SUPER-ELITE de la saison précédente.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de la division ELITE de la saison précédente.
- Les équipes finalistes de la division PROMOTIONNELLE de la saison précédente.

Soit 12 équipes.

PROMOTIONNELLE :

- Les équipes de la division ELITE classées cinquième et sixième de la saison précédente.
- Les équipes finalistes du trophée RAT (pour les masculins) et CATOR (pour les féminines).
- Les comités départementaux doivent fournir une équipe pour chaque catégorie à la région.

Soit 12 équipes

Article 4 : Système de l'épreuve

Phase 1:

ELITE :

Les 12 Associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

ELITE	1	1
	2	2
	3	3
	4	4
	5	5
	6	6

PROMOTIONNELLE :

Les 12 Associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

PROMO	1	1
	2	2
	CD	CD

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission régionale sportive.

Phase 2 :

Aux vacances de Noël, il y a recomposition des divisions ELITE et PROMOTIONNELLE et création de la division SUPER ELITE.

SUPER-ELITE :6 équipes

- Les trois premiers de chaque poule de l'élite accèdent en SUPER-ELITE.

ELITE : 6 équipes

- Les équipes classées quatrième de chaque poule de la première phase ELITE restent en ELITE.
- Les équipes classées première et deuxième de chaque poule de la première phase PROMOTIONNELLE montent en ELITE.

SUPER ELITE	ELITE
1E	4E
2E	4E
3E	1P
1E	1P
2E	2P
3E	2P

PROMOTIONNELLE : 12 équipes en deux poules de 6.

- Les équipes classées cinquième et sixième de chaque poule de la première phase ELITE descendent en PROMOTIONNELLE.
- Les équipes classées entre la troisième et la sixième place de chaque poule de la première phase PROMO restent en PROMO.

PROMO	
5E	5E
6E	6E
3P	3P
4P	4P
5P	5P
6P	6P

A l'issue des matches retour,

- Le premier de la division SUPER-ELITE est déclaré vainqueur SUPER-ELITE.
- Le premier de la division ELITE est déclaré vainqueur ELITE.

Afin de déclarer le CHAMPION REGIONAL d'ILE de France, un système de PLAY-OFF se met en place.

Phase 3 : PLAY-OFF

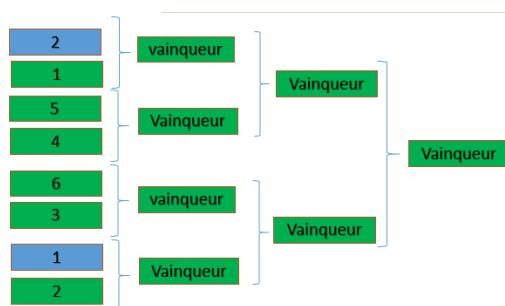
Détermination du CHAMPION d'ILE DE France :

Quart de finales entre les six équipes de la SUPER-ELITE et les équipes classées première et deuxième du championnat ELITE seconde phase. Ces matchs se dérouleront en aller-retour **avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-average)**.

En cas d'égalité au point-average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mn que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes sur deux weekend imposés par les calendriers de la Ligue.

Demi-finales et finale sur le même week-end lors des FINALES REGIONALES JEUNES.

Le vainqueur de la finale des play-off est nommé CHAMPION d'ILE DE FRANCE.

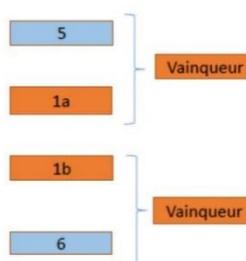


ATTENTION, LE FORFAIT D'UNE EQUIPE en PLAYOFF ENTRAINERAIT LA RETROGRADATION DE CE CLUB EN DIVISION PROMOTIONNELLE.

Détermination du vainqueur de la Division PROMOTIONNELLE :

Finale entre le premier de la poule A et le premier de la poule B du championnat promotionnel.

Afin de déterminer les montées en ELITE, deux rencontres seront organisées entre le cinquième et sixième de l'ELITE et les premiers de chaque poule de PROMO :



Les vainqueurs de ces deux matchs accèdent à l'ELITE. Les deux perdants évolueront en PROMO la saison d'après.

Article 5 : Montées et descentes

Composition de la division ELITE :

- Les six équipes de la SUPER-ELITE.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de l'ELITE (phase 2).
- **Les deux équipes finalistes des rencontres entre les deux finalistes de PROMO et les équipes classées cinquième et sixième de l'ELITE montent en ELITE pour la saison suivante.**

ELITE	
1SE	2SE
4SE	3SE
5SE	6SE
2E	1E
3E	4E
Vainqueur match barrage	Vainqueur match barrage

Composition de la division PROMOTIONNELLE :

- **Les perdants des matchs de barrage :**
- Les finalistes du trophée RAT ou CATOR de la catégorie N-1. Les U13 qualifiant pour les U15, les U15 pour les U17 et les U17 pour les U20 (pas de qualification en U20F).
- **ATTENTION IL N'Y AURA PLUS D'EQUIPE QUALIFIEE en U13 par le biais des trophées RAT ou CATOR. Les équipes classées deuxième des poules de PROMO joueront en PROMOTIONNELLE.**
- Toutes les autres équipes de la division PROMOTIONNELLE retournent dans leur département.

PROMO	
Perdant match barrage	Perdant match barrage
Rat/Cator Ou 2P (U13)	Rat/Cator Ou 2P (U13)
CD	CD

Article 6 : Horaires des rencontres

Les rencontres devront se jouer :

- U20M : dimanche 11h00
- U17M : dimanche 13h15
- U15M et U15F : samedi à 17h00
- U13M et U13F : samedi à 15h00

Article 7 : Dérogation de jour et d'horaire – Remise des rencontres

Créneaux horaires pour les demandes de dérogation des rencontres : le samedi entre 15h00 et 18h00 et le dimanche entre 9h00 et 11h00 ou entre 13h15 et 17h00. Heures de début des rencontres.

Les horaires pourront faire l'objet d'une dérogation à la saison, à exprimer dans le dossier de début de saison même si la division n'est pas encore déterminée.

Article 8 – Désignation d'arbitres et d'Officiels de table de marque

ELITE et SUPER-ELITE : Toutes les rencontres seront arbitrées par des officiels désignés par la CRO. Les frais d'arbitrage seront réglés dans le cadre de la caisse de péréquation.

PROMOTIONNELLE : Toutes les rencontres seront arbitrées par des officiels désignés par la CDO du club recevant. Les frais d'arbitrage seront réglés dans le cadre de la caisse de péréquation.

Pas de désignation d'Officiels de table de marque.

Article 9 – Statut de l'entraîneur

ELITE : Obligation du CQP ou de l'ER

PROMOTIONNELLE : Obligation du P1 ou de l'EJ

Une équipe accédant en cours de saison de PROMOTIONNELLE en ELITE (vacances de Noël) n'aura pas l'obligation du CQP ou de l'ER. Si elle est maintenue la saison suivante en ELITE, elle devra se mettre en conformité avec le statut de l'entraîneur de la dite division.

Article 10 – Règles de participation (voir article 40 du règlement sportif de la Ligue Ile de France)

Article 11 : Emarque

Les divisions SUPER ELITE, ELITE et PROMOTIONNELLE sont soumis à l'Emarque

L'association sportive recevante doit envoyer l'Emarque ou la feuille de marque, le cas échéant. A noter que l'utilisation d'une feuille de marque « papier » est non conforme et entraîne un manquement (Cf. Relevé des manquements)

Nota : à l'issue des championnats régionaux jeunes les classements des équipes sont pris en compte dans le calcul des points pour l'attribution des trophées Jean-Pierre GUESDON Masculin et Féminin.